



**NATIXIS INVESTMENT
MANAGERS INTERNATIONAL**

OPCVM de droit français

OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Mazars



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	9
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	12
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	13
2. Engagements de gouvernance et compliance	14
3. Frais et Fiscalité	34
4. Certification du Commissaire aux comptes	35
5. Comptes de l'exercice	41
6. Annexe(s)	103



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Environnement économique et financier

Economie

L'économie mondiale a affiché en 2024 des performances contrastées, avec des signes de robustesse aux États-Unis, une stagnation en zone Euro et des défis en Chine. Au quatrième trimestre 2023, le PIB américain a dépassé les attentes avec une croissance de 3,3 %, soutenue par une forte consommation des ménages et des créations d'emplois. En revanche, la zone Euro a connu une croissance nulle, pénalisée par une inflation élevée et une demande interne faible. En Chine, bien que la croissance ait été de 5,2 %, des problèmes de demande intérieure et de marché immobilier ont persisté, incitant la Banque centrale à réduire ses taux. En février, des signes de reprise mondiale ont émergé, notamment grâce à l'activité manufacturière, mais l'inflation a continué de poser problème des deux côtés de l'Atlantique. En mars, le PIB américain a été révisé à la hausse, tandis qu'en zone Euro, les enquêtes économiques sont restées mitigées. En avril, une résilience mondiale a été observée, avec des préoccupations croissantes concernant les surcapacités en Chine et la dynamique inflationniste aux États-Unis. En mai, la croissance américaine a ralenti à 1,3 %, tandis que la zone Euro a montré des signes de reprise. En juin, des baisses de taux ont été mises en place par la BCE pour soutenir l'économie, alors que la Fed maintenait une approche prudente. En juillet, la situation économique américaine s'est détériorée, avec une augmentation du chômage, tandis que la zone Euro continuait de faire face à des défis. En août, les banques centrales ont amorcé un cycle de baisses de taux, tandis que les perspectives de croissance se détérioraient en zone Euro. En septembre, des indicateurs conjoncturels positifs aux États-Unis ont contrecarré les craintes de récession, alors que la zone Euro souffrait d'une demande interne faible. En octobre, la croissance américaine a atteint 2,8 %, mais des tensions politiques et commerciales sont apparues, notamment autour des tarifs douaniers. En novembre, la réélection de D. Trump a ravivé les craintes d'inflation, avec une hausse des tarifs douaniers. Enfin, en décembre, l'économie américaine est restée dynamique malgré une inflation persistante, tandis que la zone Euro et la Chine ont continué à faire face à des défis économiques, avec des ajustements monétaires en cours pour soutenir la croissance.

Marchés

Les marchés financiers ont connu des fluctuations notables, avec des performances contrastées tout au long de l'année. Après un début prometteur en janvier, où les actions ont progressé malgré la hausse des taux obligataires, février a vu les indices boursiers atteindre des sommets historiques. Cependant, des tensions géopolitiques et des réévaluations des anticipations de baisse des taux ont entraîné des performances négatives en avril. Les mois suivants ont été marqués par une résilience des actifs risqués, soutenus par des données économiques positives et un assouplissement monétaire mondial, bien que des craintes de récession aient provoqué des sell-offs en août. La réélection de Donald Trump a également influencé les marchés en novembre, entraînant une surperformance des actions américaines, tandis que décembre a vu une légère correction des marchés américains au profit des marchés européens. L'année a ainsi été marquée par des mouvements dynamiques, avec des impacts variés sur les différentes classes d'actifs.



1. Rapport de Gestion

Taux souverains

Du côté des marchés obligataires, nous avons pu observer des fluctuations importantes, influencées par les anticipations de baisses de taux des banques centrales. En janvier, après un rallye, les taux obligataires se sont tendus, les responsables de la BCE et de la Fed indiquant que des baisses de taux étaient prématurées. En février, les anticipations de baisses de taux ont été ajustées, entraînant une hausse des rendements obligataires, avec une performance négative notable. En mars, les marchés ont montré des signes d'amélioration, bien que les propos des responsables de la Fed aient ravivé des inquiétudes sur l'inflation. En avril, un re-pricing des anticipations de taux a entraîné une chute des rendements américains, tandis que les rendements européens ont également été affectés. En mai, les rendements des bons du Trésor ont diminué, tandis que ceux des Bunds ont augmenté, indiquant un aplatissement de la courbe. En juin, les baisses de taux par les banques centrales ont entraîné une baisse des rendements, mais des tensions politiques en Europe ont élargi les spreads. Juillet a vu une tendance générale à la baisse des rendements obligataires, avec une amélioration de la perception du risque souverain en zone euro. En août, les anticipations de baisses de taux ont favorisé les Treasuries, tandis que les obligations européennes ont eu une performance timide. En septembre, les marchés ont poursuivi leur rallye, soutenus par des anticipations de baisses de taux. En octobre, les rendements ont de nouveau augmenté, influencés par des risques budgétaires, notamment au Royaume-Uni. Enfin, en novembre, les obligations souveraines européennes ont surperformé, tandis qu'en décembre, l'assouplissement monétaire a eu du mal à se transmettre aux maturités longues, avec des rendements en hausse dans la plupart des régions, sauf en Chine.

Crédit

En 2024, le marché du crédit a connu des fluctuations notables, avec un resserrement des spreads sur les obligations de qualité Investment Grade en Europe et une performance variée entre les segments High Yield américain et européen. En janvier, le marché du crédit européen a vu une contraction des spreads, tandis que le high yield américain s'est élargi. En février, l'euphorie a continué avec des resserrements significatifs des spreads, notamment dans le segment HY européen. En mars, le marché est resté orienté à la hausse, bien que des risques spécifiques aient émergé dans le segment HY. En avril, les spreads de l'iTraxx crossover se sont élargis, le high yield européen surperformant légèrement le segment américain. Mai a été favorable, avec une réduction des spreads pour les obligations IG et HY, tandis que juin a vu une résistance des classes d'actifs malgré des tensions sur les obligations souveraines françaises. En juillet, les spreads de crédit en euros se sont resserrés, indiquant une amélioration de la perception du risque de crédit, même si le high yield a légèrement augmenté. En août, le marché a connu un retour du primaire avec une surperformance du high yield, malgré une légère dégradation du taux de défaut. En septembre, les marchés ont bénéficié d'un environnement favorable, avec une surperformance du crédit américain. En octobre, le crédit a continué à bien performer, soutenu par une forte demande, tandis qu'en novembre, la victoire de D. Trump a renforcé l'intérêt pour le high yield américain. En décembre, les spreads se sont resserrés contre le Bund, mais moins bien face aux swaps, avec une surperformance continue du high yield malgré des valorisations tendues.



1. Rapport de Gestion

Inflation

Les anticipations d'inflation ont connu durant cette année des fluctuations significatives tant aux États-Unis qu'en zone Euro. En janvier, malgré une hausse des prix du pétrole et des tensions en Mer Rouge, les points morts d'inflation en zone Euro ont baissé, atteignant 1,9 %, tandis qu'ils ont augmenté aux États-Unis à 2,2 %. Février a vu les anticipations d'inflation à court terme augmenter, le point mort à 2 ans aux États-Unis atteignant 2,8 %, un niveau élevé depuis mars 2023, alors qu'en zone Euro, les anticipations à 5 ans ont dépassé 2,30 %. En mars, les anticipations à 10 ans sont restées stables aux États-Unis à 2,32 % et ont légèrement augmenté en Allemagne à 2,06 %. En avril, la résurgence de l'inflation a entraîné une hausse des taux swap à 5 ans américains, tandis que l'inflation dans les services en zone Euro a montré des signes de modération. En mai, les points morts d'inflation pour les TIPS à 10 ans ont diminué, indiquant une légère baisse des attentes d'inflation à long terme. Juin a poursuivi la tendance de désinflation, avec un point mort à 5 ans américain tombant à 2,13 %. En juillet, les swaps d'inflation en euros ont baissé, tandis que les anticipations aux États-Unis ont sous-performé. Août a été marqué par un discours de Jerome Powell, renforçant les perspectives d'allègement monétaire. En septembre, le taux swap d'inflation à 10 ans a baissé à 1,91 %, et l'indice Bloomberg Global inflation a enregistré une performance trimestrielle de 6 %. En octobre, les anticipations d'inflation à court terme ont commencé à remonter, tant aux États-Unis qu'en zone Euro. En novembre, la hausse de l'inflation américaine a ravivé les craintes de persistance de l'inflation, avec une augmentation des taux swap. Enfin, en décembre, les tensions sur les prix ont persisté, le point mort à 10 ans s'étendant de 7 pb, tandis qu'en Europe, les points morts sont restés stables malgré l'inertie de l'inflation dans les services.

Actions

Concernant les marchés actions, ils ont connu des fluctuations marquées par divers facteurs économiques et politiques. En janvier, la croissance américaine plus forte que prévu et l'absence de récession en zone euro ont permis aux marchés actions de progresser, avec des hausses de 3,1 % pour l'Eurostoxx50 et 3,3 % pour le S&P 500, ce dernier atteignant un nouveau sommet historique. En février, l'engouement pour l'intelligence artificielle a propulsé les « 7 Magnifiques » à une performance de 12 %, tandis que les banques régionales américaines subissaient des pertes. Mars a vu des indices européens robustes, avec le S&P 500 enregistrant une hausse de 3,1 %. Cependant, en avril, le S&P 500 a chuté de 4 %, mettant fin à cinq mois de performances positives, tandis que les tensions géopolitiques ont accru la volatilité. En mai, le S&P 500 a rebondi de 4,8 %, soutenu par une forte performance des grandes capitalisations. En juin, le S&P 500 a continué de croître, mais le CAC 40 a souffert d'une baisse de 6,6 % au T2. Juillet a montré des performances mitigées, avec le DJIA en hausse mais le S&P 500 en baisse. En août, malgré un début difficile, les marchés ont terminé dans le vert, soutenus par un discours accommodant de Jerome Powell. Septembre a été favorable, notamment pour l'indice MSCI EM, porté par un rebond des actions chinoises. En octobre, les marchés ont fléchi en raison de préoccupations liées aux élections américaines, tandis qu'en novembre, la réélection de D. Trump a entraîné une forte performance des indices américains, le S&P 500 gagnant près de 6 %. Enfin, en décembre, les actions américaines ont connu une légère baisse, tandis que les indices européens ont affiché une performance positive, tirée par le rebond des secteurs de l'automobile et des banques.



1. Rapport de Gestion

Emergents

Le marché de la dette émergente a connu quant à lui des évolutions variées, influencées par des facteurs économiques et géopolitiques. En janvier, le spread EMBIG s'est élargi de 18 points de base pour atteindre 402 pb, en raison de la hausse du dollar. En février, les rendements obligataires souverains américains ont entraîné un resserrement du spread de l'indice JPM EMBIGD à 369 pb, son plus bas en deux ans, avec des signes d'amélioration pour des pays comme la Zambie, qui a obtenu un accord de restructuration de sa dette. En mars, la dette émergente a bénéficié d'un environnement favorable, le spread de l'EMBI clôturant à 342 pb, tandis que le rendement moyen des dettes locales augmentait légèrement. En avril, la dette externe a souffert de la remontée des taux américains, avec un indice JPM EMBIGD en baisse de 2,10 %. En mai, l'indice EMBI a enregistré un écartement des spreads à 381 pb, principalement en raison du retour de la dette vénézuélienne. En juin, la performance de la dette souveraine émergente s'est améliorée, soutenue par la baisse des taux souverains américains et une performance de 4 % de l'indice MSCI EM. En juillet, les spreads sont restés relativement stables, bien que le crédit argentin ait subi une forte hausse. En août, malgré un pic de volatilité, la dette souveraine émergente a montré de la résilience, avec une bonne performance des obligations souveraines asiatiques. En septembre, le spread EMBIGD s'est resserré à 360 pb, soutenu par un environnement favorable et une faiblesse du dollar. En octobre, la dette émergente a perdu 1,7 % en raison de la remontée des taux, tandis qu'en novembre, le renforcement du dollar a pénalisé les marchés émergents, l'indice MSCI EM chutant de 3,6 %. Enfin, en décembre, la dette a bien résisté avec un resserrement des spreads de 11 pb, bien que le réal brésilien ait continué à faiblir.

Commentaire de Gestion

Performance

La performance nette arrêtée au 31 décembre 2024 sur 1 an s'établit par part à :

- o Part R (FR0014007BJ8): 1,594 % vs. Perf bench 1,8571 %
- o Part I (FR0014007BK6): 1,711 % vs. Perf bench 1,8571 %
- o Part Q (FR0014007BF6): 1,857 % vs. Perf bench 1,8571 %

Gestion de la sensibilité aux taux d'intérêt

La gestion de la durée du fonds durant l'année 2024 s'est révélée dynamique et réactive face aux fluctuations du marché obligataire. Au début de l'année, la durée a été augmentée, passant de 6.2 à 6.45, suite à une réduction stratégique réalisée en décembre en réponse à la hausse des taux allemands. En février, cette tendance haussière s'est poursuivie, atteignant 7.34, avec des ajustements effectués pour atténuer les risques liés à une éventuelle montée des taux. En mars, la durée a encore progressé pour atteindre 7,56, en tirant parti des obligations espagnoles, qui offraient une trajectoire particulièrement favorable. En avril, la durée s'est stabilisée autour de 7.3, avec une poursuite de l'exposition aux obligations espagnoles. En mai, la durée a fluctué entre 6.97 et 7.38, avant de se stabiliser à la fin du mois, illustrant une gestion proactive et adaptée aux conditions du marché.



1. Rapport de Gestion

À partir de juin, la duration a été ajustée à la baisse, d'abord à 7.06, puis à 6.48, avant de remonter à 6.57 en raison d'une augmentation de la DTS. En juillet, une tendance similaire a été observée, avec une réduction de la duration suivie d'une reprise. En août, la duration a été abaissée à 6.74 en réponse à la hausse des taux américains. En septembre, cette gestion proactive s'est poursuivie, maintenant la duration autour de 6 avant d'être augmentée à 7.19 en octobre. En novembre, la duration a été abaissée progressivement pour atterrir à 6.63 accompagnée d'une réduction ciblée de la duration des obligations françaises. Enfin, en décembre, après une période de baisse, la duration a été augmentée à 6.55, tirant parti d'opportunités identifiées sur l'OAT, le Bund et le T-Note, ce qui a permis d'optimiser la performance du fonds dans un environnement de marché incertain.

Trades de valeurs relatives :

En 2024, la stratégie du fonds s'est concentrée sur la pentification des courbes de taux, avec des ajustements fréquents pour optimiser la duration. Initialement, la duration a été augmentée en raison d'anticipations favorables liées à des commentaires hawkish de la Banque d'Angleterre et à une amélioration des indicateurs économiques. Des positions sur la courbe UK 2-10 et la courbe US 5-30 ont été maintenues, profitant d'une pentification anticipée. Une position longue sur les obligations du Trésor américain à 5 ans a été clôturée en raison d'un élargissement des spreads, mais les trades de pentification ont été conservés. Au fil du temps, la duration a été ajustée selon les mouvements du marché, notamment en utilisant des obligations espagnoles pour capitaliser sur leur trajectoire positive. La stratégie a également inclus des positions short sur les obligations françaises et allemandes, tout en prenant une position acheteuse sur le T-Note américain lorsque les taux ont atteint des niveaux jugés intéressants. Cette approche prudente visait à naviguer efficacement dans un environnement de marché incertain, tout en maximisant les opportunités de rendement.

Gestion Crédit :

L'exposition au crédit a maintenu une stabilité autour de 50 % durant les six premiers mois de l'année. À la fin juin, nous avons décidé d'augmenter cette exposition de 5 %, la portant ainsi à 53,89 %. À la fin de l'année 2024, notre exposition au crédit est de 54,78 %, comparativement à 47,78 % au 31 décembre 2023. Nous avons significativement renforcé notre présence dans le secteur bancaire, avec une augmentation de 6,98 %, passant de 19,40 % à 26,38 %. Parallèlement, notre exposition aux autres secteurs est restée stable, avec des ajustements ciblés pour améliorer le niveau des DTSS notre portefeuille. Nous avons également légèrement accru notre exposition au High Yield tout au long de l'année 2024. Concernant la DTSS, nous avons adopté une gestion dynamique, maintenant des niveaux compris entre 4,70 et 5,40 tout au long de l'année, avec un pic à 5,85 atteint en juin. En fin d'année, nous avons ajusté notre stratégie, réduisant notre exposition pour la ramener à 4,42.

Tout au long de l'année, nous avons fait preuve d'une gestion proactive, naviguant habilement entre les opportunités et les défis du marché. Cette approche nous a permis d'optimiser notre portefeuille tout en préservant une flexibilité adaptée aux conditions changeantes du marché.



1. Rapport de Gestion

Détention agences covered

La stratégie de Carry/Roll-Down initiée et qui a conduit à une exposition sur ces classes d'actifs sensible au swap spread est maintenue avec une exposition au 31 décembre 2024 de 1.10% pour les Covered et 11.16% pour les Agences en retrait par rapport à fin 31 décembre 2023 où nous avons une exposition aux Covered de 2.43% et 13.37% pour les Agences.

ESG :

Durant l'année 2024, nous avons amélioré nos indicateurs de Transition Juste du fonds, sur les émetteurs Privés passant de 3.63 à 3.84. S'agissant des émetteurs Souverains et assimilés nous sommes en ligne avec 2023. Nous avons également amélioré la note GREaT du fonds quand la note du benchmark se dégrade. L'intensité carbone est bien meilleure que l'univers ISR, avec pour le crédit 71.67 vs 144.95 et pour les Souverains & assimilés 171.08 vs 312.33. Concernant l'alignement climatique, nous pouvons noter l'avance du fonds sur la trajectoire des émissions du portefeuille versus celles acquises pour un scénario à 2°C.

Perspectives :

Nous porterons une attention particulière aux prochaines élections législatives en Allemagne, prévues le 23 février prochain. Le marché anticipe un résultat partagé entre le CDU-CSU, le SPD et les Verts, ce qui devrait avoir un impact neutre sur les marchés. Nous resterons également vigilants concernant le frein à l'endettement ; une éventuelle rupture de ce mécanisme pourrait entraîner une pente plus raide de la courbe des taux et une hausse des taux en euros.

Le débat autour du taux d'intérêt réel influencera les fluctuations des taux front-end en euros. Lors de la conférence de décembre, Christine Lagarde a annoncé un taux prévu pour fin 2025 dans une fourchette de 1,75 % à 2,50 %. Cependant, à Davos et lors de la conférence de janvier, cette fourchette a été resserrée à 1,75 % - 2,25 %.

L'article de la BCE sur le taux d'intérêt d'équilibre confirme cette fourchette de 1,75 % - 2,25 %, mais ne contraint pas la banque centrale à s'y tenir. En effet, si les données économiques le justifient, elle pourrait aller au-delà, ce qui pourrait générer un sentiment plutôt accommodant (dovish).

Du point de vue de la dette souveraine, nous surveillons particulièrement le segment des obligations italiennes à 15 ans ainsi que la courbe canadienne sur les maturités de 5 à 10 ans. Côté entreprises, notre attention se porte sur les banques grecques, tandis que dans le secteur des utilities, nous suivons de près EDF. Enfin, nous observons le différentiel d'inflation entre les États-Unis et l'Europe.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part M	13 688 389,43	13 207 485,67
REGION WALLONNE 3.0% 06-12-30	898 578,00	917 041,72
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.375% 04-10-29	1 608 642,25	0,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	167 188,68	1 383 184,51
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	930 186,32	606 504,98
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 0.0% 15-09-28	0,00	1 335 000,00
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	0,00	1 154 654,00
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	1 042 784,37	0,00
COMUNIDAD MADRID 3.173% 30-07-29	1 037 397,10	0,00
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	1 031 795,30	0,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

o Prêts de titres : 0,00

o Emprunt de titres : 0,00

o Prises en pensions : 0,00

o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 21 894 659,83

o Change à terme : 12 690 841,52

o Future : 9 203 818,31

o Options : 0,00

o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE NATIXIS SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.



1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégente

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	





2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguataire

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

2. Engagements de gouvernance et compliance



La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I.1. DEFINITION DE LA PERFORMANCE

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

I-2. COMPOSANTES DE LA REMUNERATION

I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.



2. Engagements de gouvernance et compliance

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro.
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management. La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants³.

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.

³ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 640 216 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	13 379 850 €
Effectifs concernés :	252

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	20 671 116 €	dont,
- Cadres supérieurs :	3 537 000 €	
- Membres du personnel :	17 134 116 €	
Effectifs concernés :	102	



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du Commissaire aux comptes

FCP OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FCP OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND

43 avenue Pierre MENDES France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.06.26
18:38:11 +02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	66 197 837,47
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	66 197 837,47
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 951 058,10
OPCVM	1 951 058,10
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	181 694,53
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	68 330 590,10
Créances et comptes d'ajustement actifs	178 886,11
Comptes financiers	739 557,88
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	918 443,99
Total de l'actif I+II	69 249 034,09

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	67 556 673,98
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	1 170 743,08
Capitaux propres I	68 727 417,06
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	68 727 417,06
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	271 290,95
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	271 290,95
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	24 263,54
Concours bancaires	226 062,54
Sous-total autres passifs IV	250 326,08
Total Passifs : I+II+III+IV	69 249 034,09

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	964 359,87
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	59 286,09
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	57 081,09
Sous-total produits sur opérations financières	1 080 727,05
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-84 326,05
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-7 394,99
Sous-total charges sur opérations financières	-91 721,04
Total revenus financiers nets (A)	989 006,01
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-144 490,96
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-144 490,96
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	844 515,05
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	343 661,27
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 188 176,32
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-809 990,09
Frais de transactions externes et frais de cession	-36 451,29
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-846 441,38
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-311 885,85
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-1 158 327,23



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	529 911,01
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	12 013,97
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	541 924,98
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	598 969,01
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 140 893,99
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	1 170 743,08

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCP a pour ambition d'accompagner la transition juste afin d'avoir un impact positif sur la transition climatique tout en intégrant une dimension sociale. Il a pour objectif l'investissement durable et réalisera un minimum d'investissements durables de 90%, (avec a minima 75% ayant un objectif environnemental et 5% ayant un objectif social).

Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Le FCP cherche à obtenir, sur la période de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance liée à l'évolution du marché des obligations durables en sélectionnant les émissions obligataires d'émetteurs publics, quasi-publics et privés qui répondent aux critères d'éligibilité fixés par la Ostrum Asset Management.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	44 308 597,30	68 727 417,06
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I en EUR		
Actif net	13 777 280,38	37 628 319,43
Nombre de titres	135 500,0000	363 866,1509
Valeur liquidative unitaire	101,67	103,41
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,54	-1,74
Capitalisation unitaire sur revenu	1,51	1,71
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q en EUR		
Actif net	30 531 212,81	31 098 991,86
Nombre de titres	300 000,0000	300 000,0000
Valeur liquidative unitaire	101,77	103,66
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,54	-1,74
Capitalisation unitaire sur revenu	1,60	1,87
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R en EUR		
Actif net	104,11	105,77
Nombre de titres	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire	104,11	105,77
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,38	-1,73
Capitalisation unitaire sur revenu	0,90	1,53



5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 30 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.



5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.



5. Comptes de l'exercice

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Parts R : 0,90 % TTC maximum Parts I : 0,30 % TTC maximum Parts SI : 0,20 % TTC maximum Parts Q : 0,15 % TTC maximum Parts N : 0,40 % TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Pour toutes les Parts : 0,10 % TTC maximum
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant

Swing pricing

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de Déclenchement

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de



5. Comptes de l'exercice

parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.



5. Comptes de l'exercice

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q	Capitalisation	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	44 308 597,30
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	24 499 999,99
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-621 178,88
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	844 515,05
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-846 441,38
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	541 924,98
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	68 727 417,06

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I		
Parts souscrites durant l'exercice	234 392,3333	24 499 999,99
Parts rachetées durant l'exercice	-6 026,1824	-621 178,88
Solde net des souscriptions/rachats	228 366,1509	23 878 821,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	363 866,1509	
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	300 000,0000	
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I FR0014007BK6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	37 628 319,43	363 866,1509	103,41
OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q FR0014007BF6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	31 098 991,86	300 000,0000	103,66
OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R FR0014007BJ8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	105,77	1,0000	105,77



5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	66 197,84	66 197,84	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	739,56	0,00	0,00	0,00	739,56
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-226,06	0,00	0,00	0,00	-226,06
Hors-bilan					
Futures	NA	9 203,82	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		75 401,66	0,00	0,00	513,50



5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	998,96	0,00	0,00	10 163,76	16 176,27	26 412,04	12 446,80
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	739,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-226,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 203,82	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 512,46	0,00	0,00	10 163,76	16 176,27	35 615,86	12 446,80

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CAD +/-	Devise 4 SEK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	8 128,83	1 859,23	1 193,43	783,51	662,11
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	19,12	52,83	27,16	0,00	0,00
Comptes financiers	82,04	0,00	0,00	23,79	55,12
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-187,04	-39,02	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-8 221,86	-1 838,54	-1 223,18	-810,06	-686,79
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	8,13	-113,52	-41,61	-2,76	30,44

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	62 861,19	3 336,65	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	62 861,19	3 336,65	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.



5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
CREDIT AGRICOLE CIB	13,28	0,00
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	3,21	0,00
NATIXIS	5,14	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	107,87
NATIXIS	0,00	3,36
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	178 886,11
Total des créances		178 886,11
Dettes		
	Frais de gestion fixe	24 263,54
Total des dettes		24 263,54
Total des créances et des dettes		154 622,57

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	67 773,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	76 716,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			612 786,66
	FR001400J2V6	BPCE 4.125% 10-07-28	212 074,68
	FR001400O671	BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	107 748,74
	FR0013463775	CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	183 539,42
	FR001400F620	CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	109 423,82
TCN			0,00
OPC			1 951 058,10
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	1 951 058,10
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 563 844,76



5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 188 176,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	1 188 176,32
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 188 176,32

Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	625 539,41
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	625 539,41
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	625 539,41
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	625 539,41
Total	625 539,41
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	562 635,38
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	562 635,38
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	562 635,38
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	562 635,38
Total	562 635,38
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1,53
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1,53
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,53
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1,53
Total	1,53
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 158 327,23
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-1 158 327,23
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 158 327,23

Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-634 394,48
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-634 394,48
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-634 394,48
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-634 394,48
Total	-634 394,48
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-523 931,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-523 931,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-523 931,02
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-523 931,02
Total	-523 931,02
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1,73
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1,73
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1,73
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-1,73
Total	-1,73
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			66 197 837,47	96,32
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			66 197 837,47	96,32
Assurance			1 962 721,13	2,86
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	600 000	618 788,96	0,90
ASS GENERALI 2.124% 01-10-30	EUR	400 000	380 012,01	0,55
ASS GENERALI 5.272% 12-09-33	EUR	600 000	670 956,92	0,98
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	200 000	183 539,42	0,27
CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	EUR	100 000	109 423,82	0,16
Automobiles			442 808,50	0,64
HONDA MOTOR 2.271% 10-03-25	USD	200 000	193 621,51	0,28
MERCEDESSENZ GROUP AG 0.75% 11-03-33	EUR	300 000	249 186,99	0,36
Banques commerciales			19 484 043,59	28,35
BANCO BPM 4.875% 17-01-30 EMTN	EUR	150 000	165 342,79	0,24
BANCO BPM 6.0% 21-01-28 EMTN	EUR	300 000	334 487,75	0,49
BANCO DE BADELL 3.5% 27-05-31	EUR	800 000	805 302,36	1,17
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	600 000	638 839,34	0,93
BANKINTER 0.625% 06-10-27	EUR	800 000	756 715,18	1,10
BNP PAR 1.675% 30-06-27	USD	200 000	184 021,83	0,27
BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN	EUR	200 000	215 654,93	0,31
BPCE 4.125% 10-07-28	EUR	200 000	212 074,68	0,31
BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	EUR	100 000	107 748,74	0,16
BPI FRANCE E 2.75% 25-05-29	EUR	1 000 000	1 008 011,78	1,47
CA 3.75% 23-01-31	EUR	100 000	103 226,33	0,15
CAIXABANK 1.25% 18-06-31 EMTN	EUR	800 000	785 308,05	1,14
CAIXABANK 1.5% 03-12-26 EMTN	GBP	200 000	234 309,98	0,34
CAIXABANK 5.375% 14-11-30 EMTN	EUR	900 000	994 349,71	1,45
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.25% 30-10-26	EUR	200 000	191 289,04	0,28
COOPERATIEVE RABOBANK UA 1.106% 24-02-27	USD	550 000	510 670,05	0,74
CW BK AUST 4.266% 04-06-34	EUR	300 000	317 230,42	0,46
DNB BANK A 3.0% 29-11-30 EMTN	EUR	500 000	499 113,36	0,73
DNB BANK A 3.125% 21-09-27	EUR	500 000	507 657,05	0,74
ERSTE GR BK 4.0% 16-01-31	EUR	500 000	541 889,62	0,79
EUROF 0.15 10/10/34	EUR	250 000	192 572,33	0,28
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	EUR	200 000	190 157,26	0,28
ING GROEP NV 1.125% 07-12-28	GBP	300 000	326 151,02	0,47
ING GROEP NV 4.625% 06-01-26	USD	500 000	493 931,01	0,72
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	350 000	329 441,19	0,48
INTE 5.25% 13-01-30 EMTN	EUR	300 000	344 836,67	0,50
INTL BK FOR RECONS AND DEVELOP 3.625% 21-09-29	USD	200 000	188 380,52	0,27



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	EUR	400 000	387 846,03	0,56
KBC GROUPE 3.75% 27-03-32 EMTN	EUR	500 000	529 516,30	0,77
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.375% 04-10-29	EUR	1 600 000	1 608 433,97	2,35
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.25% 24-03-31	EUR	900 000	962 880,04	1,40
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 06-11-30	EUR	700 000	718 654,62	1,05
NATL AUSTRALIA BANK 3.125% 28-02-30	EUR	300 000	305 583,99	0,44
NATLENEDERLANDEN BANK NV 0.5% 21-09-28	EUR	400 000	365 473,86	0,53
NATWEST GROUP 3.575% 12-09-32	EUR	800 000	816 142,25	1,19
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.0% 09-11-26	EUR	200 000	205 325,48	0,30
STANDARD CHARTERED 0.9% 02-07-27	EUR	550 000	537 339,90	0,78
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 2.472% 14-01-29	USD	200 000	178 034,96	0,26
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.25% 27-08-31	EUR	300 000	305 593,89	0,44
SWEDBANK AB 4.25% 11-07-28	EUR	700 000	744 270,21	1,08
Swedbank AB 4.375% 05-09-30	EUR	300 000	322 255,07	0,47
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	300 000	317 980,03	0,46
Boissons			286 287,48	0,42
PEPSI 2.875% 15-10-49	USD	450 000	286 287,48	0,42
Composants automobiles			969 054,82	1,41
PIRELLI C 3.875% 02-07-29 EMTN	EUR	300 000	313 602,12	0,46
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	300 000	322 328,18	0,47
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	300 000	333 124,52	0,48
Crédit à la consommation			170 976,61	0,25
TOYOTA MOTOR CREDIT 2.15% 13-02-30	USD	200 000	170 976,61	0,25
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 154 995,85	1,68
CARREFOUR 3.75% 10-10-30 EMTN	EUR	200 000	205 926,58	0,30
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	400 000	418 836,05	0,61
VI 0.75% 15-08-27	USD	600 000	530 233,22	0,77
Eau			106 275,47	0,15
ALLIANDER 4.5% PERP	EUR	100 000	106 275,47	0,15
Electricité			3 955 298,61	5,76
EDF 1.0% 13-10-26 EMTN	EUR	700 000	680 936,60	0,99
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18-01-33	EUR	100 000	106 024,43	0,15
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.75% 16-01-36	EUR	300 000	316 100,41	0,46
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	200 000	218 831,92	0,32
ORSTED 1.75% 09-12-19	EUR	600 000	566 057,18	0,82
ORSTED 2.5% 18-02-21	GBP	100 000	91 972,41	0,13
ORSTED 5.125% 13-09-34 EMTN	GBP	100 000	118 175,62	0,17
RTE EDF TRANSPORT 3.5% 07-12-31	EUR	800 000	818 263,23	1,21
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	300 000	315 412,44	0,46
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	EUR	400 000	427 378,63	0,62
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.0% 10-04-26	EUR	300 000	296 145,74	0,43



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipement et services pour l'énergie			1 542 573,97	2,24
AVANGRID 3.8% 01-06-29	USD	750 000	688 886,21	0,99
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 1.75% 15-09-30	USD	300 000	244 328,75	0,36
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC TRANSMISSION 3.375% 04-09-32	EUR	600 000	609 359,01	0,89
Equipements et instruments électroniques			682 600,91	0,99
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	700 000	682 600,91	0,99
FPI Bureautiques			389 090,37	0,57
GECINA 1.375% 26-01-28 EMTN	EUR	400 000	389 090,37	0,57
Gestion et promotion immobilière			264 515,55	0,38
PRAEMIA HEALTHCARE 1.375% 17-09-30	EUR	300 000	264 515,55	0,38
Logiciels			629 982,83	0,92
VINCI ZCP 27-11-28 EMTN	EUR	500 000	451 255,00	0,66
XYLEM 1.95% 30-01-28	USD	200 000	178 727,83	0,26
Marches de capitaux			2 195 970,13	3,20
ABN AMRO BK 4.0% 16-01-28 EMTN	EUR	200 000	214 025,85	0,31
ABN AMRO BK 4.25% 21-02-30	EUR	500 000	542 115,05	0,79
BANCO NTANDER 1.125% 23-06-27	EUR	200 000	193 417,89	0,28
BAWAG BK 3.125% 03-10-29 EMTN	EUR	500 000	505 803,36	0,74
BOSTON PROPERTIES 2.55% 01-04-32	USD	800 000	631 081,28	0,92
NORDEA BKP 4.875% 23-02-34	EUR	100 000	109 526,70	0,16
Médias			204 378,36	0,30
ZIGGO BOND COMPANY BV 6.125% 15-11-32	EUR	200 000	204 378,36	0,30
Papier et industrie du bois			562 398,27	0,82
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	400 000	360 513,64	0,53
UPM KYMMENE OY 3.375% 29-08-34	EUR	200 000	201 884,63	0,29
Produits pharmaceutiques			321 068,01	0,47
COVESTRO AG 4.75% 15-11-28	EUR	300 000	321 068,01	0,47
Produits pour l'industrie du bâtiment			414 890,30	0,60
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.375% 08-04-30	EUR	400 000	414 890,30	0,60
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			294 689,96	0,43
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 0.375% 24-07-28	EUR	100 000	92 893,47	0,14
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 17-01-34	EUR	200 000	201 796,49	0,29
Services aux collectivités			22 637 721,22	32,93
A2A SPA EX AEM SPA 1.0% 16-07-29	EUR	100 000	92 676,49	0,13
ACEA 3.875% 24-01-31 EMTN	EUR	100 000	107 324,66	0,16
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	1 200 000	1 247 312,05	1,81
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.75% 15-07-27	AUD	1 200 000	662 108,00	0,96
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 1.9% 22-01-25	CAD	800 000	541 372,65	0,79



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 2.375% 24-05-27	USD	750 000	694 336,27	1,01
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 0.875% 30-01-25	SEK	3 000 000	263 966,37	0,38
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 1.0% 14-11-42	EUR	500 000	358 844,93	0,52
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 1.5% 02-03-27	SEK	1 500 000	130 114,71	0,19
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 1.5% 15-11-47	EUR	800 000	602 058,96	0,88
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.625% 04-09-34	EUR	400 000	398 788,82	0,58
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	EUR	800 000	716 821,70	1,04
CADES 1.375% 20-01-31 EMTN	USD	1 350 000	1 080 737,51	1,57
CADES 2.75% 25-11-32 EMTN	EUR	1 100 000	1 078 977,19	1,57
CANADIAN GOVERNMENT BOND 2.25% 01-12-29	CAD	1 000 000	652 058,43	0,95
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 3.5% 25-01-50	USD	800 000	547 008,31	0,80
COMUNIDAD MADRID 3.173% 30-07-29	EUR	1 000 000	1 040 309,89	1,51
EDP FIN 1.71% 24-01-28	USD	600 000	530 156,93	0,77
ENGIE 3.875% 06-12-33 EMTN	EUR	100 000	103 280,26	0,15
ENGIE 4.25% 11-01-43 EMTN	EUR	100 000	106 727,10	0,16
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	EUR	1 400 000	1 048 838,38	1,53
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	EUR	1 300 000	1 334 249,32	1,94
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 4.0% 25-07-29	EUR	400 000	413 801,37	0,60
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.25% 28-10-26	EUR	500 000	489 922,26	0,71
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.625% 13-07-33	EUR	500 000	522 365,41	0,76
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	EUR	400 000	432 717,78	0,63
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	1 200 000	1 142 691,62	1,66
IRELAND GOVERNMENT BOND 3.0% 18-10-43	EUR	400 000	410 075,51	0,60
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	EUR	900 000	608 965,71	0,89
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.05% 30-10-37	EUR	200 000	209 808,43	0,31
NATL GRID 3.875% 16-01-29 EMTN	EUR	200 000	213 810,73	0,31
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	EUR	1 150 000	844 290,98	1,23
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-50	EUR	1 200 000	631 548,00	0,92
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 3.625% 11-03-33	EUR	700 000	760 057,12	1,11
SOCIETE DES GRANDS PROJETS 0.3% 02-09-36	EUR	200 000	139 634,19	0,20
SOCIETE DU GRAND PARIS 0.7% 15-10-60	EUR	500 000	194 172,12	0,28
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	700 000	480 088,96	0,70
SYNDICAT TRANSPORTS ILE DE FRANCE STIF 3.7% 14-06-38	EUR	700 000	717 078,66	1,04
UNITED KINGDOM GILT 0.875% 31-07-33	GBP	950 000	860 119,36	1,25
UNITED KINGDOM GILT 1.5% 31-07-53	GBP	400 000	228 504,08	0,33
Services aux entreprises			1 378 246,30	2,01
LA POSTE 3.125% 14-03-33 EMTN	EUR	700 000	706 199,79	1,03
REGION ILE DE FRANCE 0.625% 23-04-27	EUR	700 000	672 046,51	0,98
Services de télécommunication diversifiés			1 813 865,43	2,64
TELEFONICA EUROPE BV 5.7522% PERP	EUR	400 000	447 147,78	0,65
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	100 000	114 521,19	0,17
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	100 000	111 078,34	0,16



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TELIA COMPANY AB 1.375% 11-05-81	EUR	350 000	343 706,33	0,50
VERIZON COMMUNICATION 1.5% 18-09-30	USD	400 000	322 438,75	0,47
VERIZON COMMUNICATION 2.85% 03-09-41	USD	700 000	474 973,04	0,69
Services financiers diversifiés			3 514 494,29	5,11
ACACB 0.05 12/06/29	EUR	500 000	438 634,18	0,64
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.1% 08-10-27	EUR	400 000	370 527,34	0,54
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.0% 21-11-29	EUR	200 000	208 542,47	0,30
CAIXA GEN S A 0.375% 21-09-27	EUR	500 000	479 723,97	0,70
KOREA HOUSING FINANCE 4.082% 25-09-27	EUR	300 000	314 830,07	0,46
NEDWBK 2.75% 17-12-29 EMTN	EUR	300 000	303 093,25	0,44
NRWBANK 0.0% 28-07-31 EMTN	EUR	1 200 000	1 009 716,00	1,46
SWEDEN GOVERNMENT INTL BOND 0.125% 09-09-30	SEK	5 000 000	389 427,01	0,57
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			520 092,30	0,76
PROLOGIS INTL FUND II 1.625% 17-06-32	EUR	350 000	312 124,44	0,46
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	200 000	207 967,86	0,30
Transport routier et ferroviaire			298 797,21	0,43
SNCF RESEAU 2.25% 20-12-47	EUR	400 000	298 797,21	0,43
TITRES D'OPC			1 951 058,10	2,84
OPCVM			1 951 058,10	2,84
Gestion collective			1 951 058,10	2,84
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	185	1 951 058,10	2,84
Total			68 148 895,57	99,16

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).



5. Comptes de l'exercice

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/AUD/EUR/20250116	13 278,10	0,00	EUR	700 072,06	AUD	-686 793,96
V/CAD/EUR/20250116	3 214,76	0,00	EUR	1 226 395,03	CAD	-1 223 180,27
V/GBP/EUR/20250116	5 135,84	0,00	EUR	1 843 676,55	GBP	-1 838 540,71
V/SEK/EUR/20250116	0,00	-3 358,10	EUR	806 701,03	SEK	-810 059,13
V/USD/EUR/20250116	0,00	-107 867,01	EUR	8 113 996,85	USD	-8 221 863,86
Total	21 628,70	-111 225,11		12 690 841,52		-12 780 437,93

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 0325	38	0,00	-108 220,00	5 070 720,00
LONG GILT FUT 0325	16	0,00	-47 230,29	1 788 292,21
MSE CANADA 10 0325	17	2 578,48	0,00	1 399 610,54
US 10YR NOTE 0325	9	2 037,06	0,00	945 195,56
Sous-total 1.		4 615,54	-155 450,29	9 203 818,31
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		4 615,54	-155 450,29	9 203 818,31

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	68 148 895,57
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-89 596,41
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-150 834,75
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 073 894,28
Autres passifs (-)	-254 941,63
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	68 727 417,06

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND I	EUR	363 866,1509	103,41
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Q	EUR	300 000,0000	103,66
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND R	EUR	1,0000	105,77

OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00
DÉPÔTS	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	43 265 157,73
Actions et valeurs assimilées	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	41 362 818,39
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	41 362 818,39
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Organismes de placement collectif	1 442 910,28
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 442 910,28
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	459 429,06
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	306 170,90
Autres opérations	153 258,16
Autres instruments financiers	0,00
CRÉANCES	12 343 630,52
Opérations de change à terme de devises	12 117 374,94
Autres	226 255,58
COMPTES FINANCIERS	1 426 207,08
Liquidités	1 426 207,08
TOTAL DE L'ACTIF	57 034 995,33

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	43 386 308,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	236 281,88
Résultat de l'exercice (a,b)	686 006,87
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	44 308 597,30
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	514 026,35
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	514 026,35
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	306 170,92
Autres opérations	207 855,43
DETTES	12 073 150,06
Opérations de change à terme de devises	12 062 805,36
Autres	10 344,70
COMPTES FINANCIERS	139 221,62
Concours bancaires courants	139 221,62
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	57 034 995,33

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Contrats futures	
EURO BUND 0324	4 665 480,00
EURO-OAT 0324	789 060,00
EURO BTP 0324	2 263 850,00
FV CBOT UST 5 0324	5 021 581,79
CAN 5YR BOND 0324	4 641 905,81
JAP GOVT 10 0324	1 884 115,53
EURO SCHATZ 0324	5 114 160,00
Engagement sur marché de gré à gré	
Swaps de taux	
FIX/0.0/FIX/2.1395	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.712	80 000 000,00
SONIO/0.0/FIX/3.89	1 731 002,25
FIX/4.681/SONIO/0.0	7 731 810,05
SOFFRATE/0.0/FIX/3.5	1 086 316,93
FIX/3.917/SOFFRATE/0	4 345 267,73
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	32 624,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	758 457,19
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	250,38
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	791 331,57
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	726,94
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	1 942,35
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	2 669,29
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	788 662,28
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	143 197,36
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	645 464,92
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	40 541,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	686 006,87

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 décembre 2023 a une durée exceptionnelle de 15 mois et 25 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

FR0014007BJ8 OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part R: Taux de frais maximum de 1.00 % TTC de l'actif net.

FR0014007BK6 OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part I: Taux de frais maximum de 0,40 % TTC de l'actif net.

FR0014007BF6 OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part Q : Taux de frais maximum de 0,25 % TTC de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part I	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part Q	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	43 390 820,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	195 982,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-473 275,20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	4 320 742,52
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 356 269,86
Frais de transactions	-45 017,30
Différences de change	-1 355 292,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 021 129,90
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 021 129,90</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-35 687,93
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-35 687,93</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	645 464,92
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	44 308 597,30

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	41 362 818,39	93,35
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	41 362 818,39	93,35
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	125 274 550,10	282,73
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	125 274 550,10	282,73
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	41 362 818,39	93,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 426 207,08	3,22
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 221,62	0,31
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	113 197 472,31	255,48	12 077 077,78	27,26	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	458 827,30	1,04	5 350 951,47	12,08	10 866 452,18	24,52	24 686 587,44	55,72
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 426 207,08	3,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	139 221,62	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	80 000 000,00	180,55	18 845 970,05	42,53	14 008 755,33	31,62	12 419 824,71	28,03
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CAD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	6 650 111,91	15,01	1 566 826,54	3,54	1 494 296,75	3,37	1 354 706,90	3,06
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	72 615,76	0,16	0,00	0,00	71 220,65	0,16	20 549,97	0,05
Comptes financiers	918 095,84	2,07	283 381,77	0,64	0,00	0,00	36 278,66	0,08
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	7 452 278,64	16,82	1 717 525,15	3,88	1 555 604,13	3,51	1 337 397,44	3,02
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	98 168,28	0,22	41 053,34	0,09
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	10 453 166,45	23,59	9 462 812,30	21,36	4 641 905,81	10,48	1 884 115,53	4,25
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	12 117 374,94
	Dépôts de garantie en espèces	221 114,26
	Coupons et dividendes en espèces	5 141,32
TOTAL DES CRÉANCES		12 343 630,52
DETTES		
	Vente à terme de devise	12 062 805,36
	Frais de gestion fixe	10 344,70
TOTAL DES DETTES		12 073 150,06
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		270 480,46

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	135 500,0000	13 390 720,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	135 500,0000	13 390 720,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	135 500,0000	
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part Q		
Parts souscrites durant l'exercice	300 000,0000	30 000 000,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	300 000,0000	30 000 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	300 000,0000	
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part R		
Parts souscrites durant l'exercice	1,0000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,0000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part Q	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	45 238,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,33
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part Q	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	97 958,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,54
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			493 347,56
	FR001400J2V6	BPCE 4.125% 10-07-28	211 573,75
	FR0013463775	CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	175 654,63
	FR001400F620	CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	106 119,18
TCN			0,00
OPC			1 442 910,28
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	1 442 910,28
Instruments financiers à terme			100 894 396,966
	PSW037903	FIX/0.0/FIX/2.1395	6 000 000,00
	SWP029798001	FIX/3.917/SOFRATE/0	4 345 267,732
	SWP029718801	FIX/4.681/SONIO/0.0	7 731 810,051
	SWP029592902	OISEST/0.0/FIX/3.712	80 000 000,00
	SWP029792101	SOFRATE/0.0/FIX/3.5	1 086 316,933
	SWP029718701	SONIO/0.0/FIX/3.89	1 731 002,25
Total des titres du groupe			102 830 654,806

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	686 006,87
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	686 006,87

	29/12/2023
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part I	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	205 028,47
Total	205 028,47

	29/12/2023
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part Q	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	480 977,50
Total	480 977,50

	29/12/2023
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part R	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	0,90
Total	0,90

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	236 281,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	236 281,88

	29/12/2023
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part I	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	73 541,37
Total	73 541,37

	29/12/2023
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part Q	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	162 741,89
Total	162 741,89

	29/12/2023
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part R	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-1,38
Total	-1,38

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2023
Actif net Global en EUR	44 308 597,30
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part I en EUR	
Actif net	13 777 280,38
Nombre de titres	135 500,0000
Valeur liquidative unitaire	101,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,54
Capitalisation unitaire sur résultat	1,51
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part Q en EUR	
Actif net	30 531 212,81
Nombre de titres	300 000,0000
Valeur liquidative unitaire	101,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,54
Capitalisation unitaire sur résultat	1,60
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part R en EUR	
Actif net	104,11
Nombre de titres	1,0000
Valeur liquidative unitaire	104,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,38
Capitalisation unitaire sur résultat	0,90

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-50	EUR	1 000 000	560 400,00	1,27
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	EUR	1 200 000	1 154 292,00	2,61
COVESTRO AG 4.75% 15-11-28	EUR	100 000	107 374,93	0,25
KFW 0 09/15/28	EUR	1 500 000	1 341 960,00	3,03
KFW 1.5% 24-07-24	AUD	750 000	458 827,30	1,03
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.25% 24-03-31	EUR	200 000	212 044,12	0,48
MERCEDESSENZ GROUP AG 0.75% 11-03-33	EUR	200 000	166 631,31	0,37
MUNICH RE 1.25% 26-05-41	EUR	200 000	167 756,39	0,38
NRWBANK 0.0% 28-07-31 EMTN	EUR	1 200 000	991 332,00	2,23
TOTAL ALLEMAGNE			5 160 618,05	11,65
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 1.125% 21-11-29	EUR	300 000	290 250,52	0,65
TOTAL AUSTRALIE			290 250,52	0,65
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	300 000	315 285,76	0,71
ERSTE GR BK 4.0% 16-01-31	EUR	200 000	214 991,07	0,49
TOTAL AUTRICHE			530 276,83	1,20
BELGIQUE				
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	EUR	100 000	90 391,32	0,20
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18-01-33	EUR	100 000	106 891,03	0,25
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	EUR	700 000	520 897,52	1,17
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	EUR	300 000	313 198,32	0,71
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	EUR	200 000	186 883,89	0,42
TOTAL BELGIQUE			1 218 262,08	2,75
CANADA				
CANADIAN GOVERNMENT BOND 2.25% 01-12-29	CAD	1 000 000	659 116,22	1,49
ONTARIO POWER GENERATION IN 3.215% 08-04-30	CAD	250 000	163 622,85	0,37
ONTARIO POWER GENERATION IN 4.248% 18-01-49	CAD	200 000	133 153,71	0,30
TOTAL CANADA			955 892,78	2,16
CHILI				
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 3.5% 25-01-50	USD	300 000	210 927,74	0,48
TOTAL CHILI			210 927,74	0,48
COREE DU SUD				
KOREA HOUSING FINANCE 4.082% 25-09-27	EUR	200 000	208 946,60	0,47
TOTAL COREE DU SUD			208 946,60	0,47
DANEMARK				
ORSTED 1.75% 09-12-19	EUR	200 000	176 065,07	0,40
ORSTED 2.5% 18-02-21	GBP	100 000	79 334,06	0,18
ORSTED 5.125% 13-09-34 EMTN	GBP	100 000	116 943,41	0,26
TOTAL DANEMARK			372 342,54	0,84
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	100 000	105 988,15	0,24
BANCO NTANDER 1.125% 23-06-27	EUR	200 000	188 048,62	0,42
BANKINTER 0.625% 06-10-27	EUR	200 000	182 597,96	0,41

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BBVA 0.75% 04-06-25 EMTN	EUR	200 000	193 724,95	0,44
CAIXABANK 1.25% 18-06-31 EMTN	EUR	100 000	93 866,64	0,21
CAIXABANK 1.5% 03-12-26 EMTN	GBP	200 000	215 341,41	0,48
CAIXABANK 5.375% 14-11-30 EMTN	EUR	100 000	108 800,29	0,25
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.25% 28-10-26	EUR	300 000	288 935,48	0,65
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.625% 13-07-33	EUR	500 000	527 696,80	1,19
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 0.375% 24-07-28	EUR	100 000	90 788,01	0,21
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	200 000	134 741,92	0,30
TOTAL ESPAGNE			2 130 530,23	4,80
ETATS-UNIS				
AVANGRID 3.8% 01-06-29	USD	750 000	642 439,53	1,45
BOSTON PROPERTIES 2.55% 01-04-32	USD	500 000	364 113,82	0,82
CITIGROUP 3.713% 22-09-28	EUR	300 000	307 802,75	0,70
INTL BK FOR RECONS AND DEVELOP 3.625% 21-09-29	USD	200 000	179 620,85	0,41
JPM CHASE 0.768% 09-08-25	USD	450 000	396 448,11	0,90
PEPSI 2.875% 15-10-49	USD	450 000	302 817,30	0,68
TOYOTA MOTOR CREDIT 2.15% 13-02-30	USD	200 000	161 506,56	0,36
VERIZON COMMUNICATION 1.5% 18-09-30	USD	300 000	225 276,33	0,51
VERIZON COMMUNICATION 2.85% 03-09-41	USD	400 000	271 626,31	0,61
VI 0.75% 15-08-27	USD	400 000	321 736,30	0,73
XYLEM 1.95% 30-01-28	USD	200 000	165 554,25	0,37
TOTAL ETATS-UNIS			3 338 942,11	7,54
FINLANDE				
NORDEA BKP 4.875% 23-02-34	EUR	100 000	104 517,60	0,24
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	200 000	174 460,74	0,39
TOTAL FINLANDE			278 978,34	0,63
FRANCE				
ACACB 0.05 12/06/29	EUR	500 000	426 454,13	0,96
ACTION LOGEMENT SERVICES SASU 4.125% 03-10-38	EUR	400 000	440 363,54	0,99
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.1% 08-10-27	EUR	200 000	179 361,54	0,40
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 4.0% 21-11-29	EUR	200 000	208 323,89	0,47
BNP PAR 1.675% 30-06-27	USD	200 000	165 998,21	0,37
BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN	EUR	200 000	215 794,27	0,49
BPCE 4.125% 10-07-28	EUR	200 000	211 573,75	0,48
BPIFRANCE 3.125% 25-05-33 EMTN	EUR	100 000	104 841,27	0,23
CA 4.0% 12-10-26 EMTN	EUR	200 000	203 530,21	0,46
CADES 1.375% 20-01-31 EMTN	USD	1 150 000	871 461,59	1,96
CADES 2.75% 25-11-32 EMTN	EUR	300 000	303 198,10	0,68
CADES 2.875% 25-05-27 EMTN	EUR	300 000	308 519,12	0,70
CARREFOUR 3.75% 10-10-30 EMTN	EUR	200 000	206 115,80	0,47
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	100 000	105 128,45	0,23
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	200 000	175 654,63	0,40
CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	EUR	100 000	106 119,18	0,24
EDF 1.0% 13-10-26 EMTN	EUR	500 000	475 025,22	1,08
ENGIE 2.0% 28-09-37 EMTN	EUR	200 000	168 054,11	0,38
ENGIE 3.875% 06-12-33 EMTN	EUR	100 000	103 765,45	0,24
ENGIE 4.25% 11-01-43	EUR	100 000	109 146,85	0,25
FAURECIA 7.25% 15-06-26	EUR	100 000	106 652,50	0,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	1 100 000	692 343,25	1,56
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	1 500 000	1 318 365,49	2,98
GECINA 1.375% 26-01-28 EMTN	EUR	400 000	380 565,42	0,86
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	300 000	249 092,21	0,56
IDF 0 5/8 04/23/27	EUR	500 000	470 532,25	1,07
LA POSTE 3.125% 14-03-33 EMTN	EUR	300 000	305 357,35	0,69
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	100 000	104 489,14	0,23
RTE EDF TRANSPORT 3.5% 07-12-31	EUR	200 000	206 966,39	0,47
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	200 000	208 249,26	0,47
SG SFH 0.01% 02-12-26	EUR	200 000	185 143,75	0,42
SG SFH 0.125% 18-07-29	EUR	300 000	260 516,16	0,59
SNCF RESEAU 2.25% 20-12-47	EUR	300 000	242 004,20	0,54
SOCIETE DU GRAND PARIS 0.3% 02-09-36	EUR	200 000	141 781,64	0,32
SOCIETE DU GRAND PARIS 0.7% 15-10-60	EUR	500 000	214 760,03	0,49
SYNDICAT TRANSPORTS ILE DE FRANCE STIF 3.7% 14-06-38	EUR	400 000	430 612,74	0,97
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	200 000	206 686,44	0,47
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	300 000	321 839,62	0,73
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	100 000	108 846,31	0,24
VINCI 0.0000010% 27-11-28 EMTN	EUR	500 000	439 575,00	0,99
TOTAL FRANCE			11 682 808,46	26,37
IRLANDE				
ESB FIN 4.25% 03-03-36 EMTN	EUR	100 000	108 943,31	0,24
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	100 000	95 136,36	0,21
IRELAND GOVERNMENT BOND 3.0% 18-10-43	EUR	200 000	208 826,30	0,47
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 1.75% 15-09-30	USD	200 000	151 548,45	0,35
TOTAL IRLANDE			564 454,42	1,27
ITALIE				
A2A SPA EX AEM SPA 1.0% 16-07-29	EUR	100 000	89 035,21	0,20
ACEA 3.875% 24-01-31 EMTN	EUR	100 000	106 426,05	0,24
ASS GENERALI 2.124% 01-10-30	EUR	100 000	88 967,51	0,20
ASS GENERALI 5.272% 12-09-33	EUR	600 000	644 020,16	1,45
BANCO BPM 6.0% 21-01-28 EMTN	EUR	300 000	331 746,33	0,75
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	150 000	136 128,61	0,31
INTE 5.25% 13-01-30 EMTN	EUR	100 000	112 484,16	0,25
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	EUR	900 000	571 665,54	1,29
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	EUR	500 000	514 231,91	1,16
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	300 000	315 041,25	0,71
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.0% 10-04-26	EUR	100 000	96 205,24	0,22
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	100 000	106 796,20	0,24
TOTAL ITALIE			3 112 748,17	7,02
JAPON				
HONDA MOTOR 2.271% 10-03-25	USD	200 000	176 870,21	0,40
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 2.472% 14-01-29	USD	200 000	163 420,93	0,37
TOTAL JAPON			340 291,14	0,77
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.75% 15-07-27	AUD	400 000	220 689,46	0,50
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.875% 30-01-25	SEK	3 000 000	264 219,29	0,60
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 1.0% 14-11-42	EUR	500 000	360 718,06	0,81

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 1.5% 02-03-27	SEK	1 500 000	131 698,41	0,29
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 1.5% 15-11-47	EUR	400 000	302 211,28	0,69
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 1.9% 22-01-25	CAD	800 000	538 403,97	1,21
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 2.375% 24-05-27	USD	550 000	473 166,25	1,07
CPI PROPERTY GROUP 1.625% 23-04-27	EUR	200 000	149 754,34	0,34
PROLOGIS INTL FUND II 1.625% 17-06-32	EUR	350 000	297 072,92	0,67
TOTAL LUXEMBOURG			2 737 933,98	6,18
NORVEGE				
DNB BANK A 3.125% 21-09-27	EUR	300 000	301 931,93	0,68
STATKRAFT AS 2.875% 13-09-29	EUR	300 000	303 647,34	0,69
TOTAL NORVEGE			605 579,27	1,37
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 4.0% 16-01-28 EMTN	EUR	200 000	212 967,07	0,48
ABN AMRO BK 4.25% 21-02-30	EUR	200 000	215 368,90	0,48
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	200 000	203 219,79	0,46
COCA COLA HBC FINANCE BV 2.75% 23-09-25	EUR	100 000	99 912,39	0,23
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.25% 30-10-26	EUR	200 000	186 608,80	0,42
COOPERATIEVE RABOBANK UA 1.106% 24-02-27	USD	550 000	458 124,96	1,03
EDP FIN 1.71% 24-01-28	USD	600 000	487 127,60	1,10
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	200 000	185 044,03	0,41
ING GROEP NV 0.875% 09-06-32	EUR	200 000	180 924,54	0,41
ING GROEP NV 1.125% 07-12-28	GBP	300 000	304 452,11	0,69
ING GROEP NV 4.625% 06-01-26	USD	500 000	460 326,61	1,03
NATLENEDERLANDEN BANK NV 0.5% 21-09-28	EUR	300 000	265 443,23	0,60
NEDWBK 2.75% 17-12-29 EMTN	EUR	300 000	303 899,20	0,69
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	EUR	550 000	410 413,09	0,93
SWISSCOM FINANCE BV 0.375% 14-11-28	EUR	100 000	89 417,23	0,20
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	100 000	109 206,23	0,25
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	100 000	109 011,16	0,25
TENN 1.75% 04-06-27 EMTN	EUR	100 000	97 786,44	0,22
TOTAL PAYS-BAS			4 379 253,38	9,88
PORTUGAL				
CAIXA GEN 0.375% 21-09-27 EMTN	EUR	300 000	277 843,67	0,63
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	200 000	216 181,23	0,49
TOTAL PORTUGAL			494 024,90	1,12
ROYAUME-UNI				
NATL GRID 3.875% 16-01-29 EMTN	EUR	200 000	213 221,97	0,48
STANDARD CHARTERED 0.9% 02-07-27	EUR	250 000	234 882,30	0,53
UNITED KINGDOM GILT 0.875% 31-07-33	GBP	650 000	590 386,07	1,33
UNITED KINGDOM GILT 1.5% 31-07-53	GBP	400 000	260 369,48	0,59
TOTAL ROYAUME-UNI			1 298 859,82	2,93
SLOVENIE				
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 3.625% 11-03-33	EUR	100 000	109 450,55	0,25
TOTAL SLOVENIE			109 450,55	0,25
SUEDE				
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.0% 09-11-26	EUR	200 000	204 822,19	0,47
SWEDBANK AB 4.25% 11-07-28	EUR	200 000	209 791,43	0,47
Swedbank AB 4.375% 05-09-30	EUR	300 000	315 709,28	0,71

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SWEDEN GOVERNMENT INTL BOND 0.125% 09-09-30	SEK	3 500 000	279 272,44	0,63
TELIA COMPANY AB 1.375% 11-05-81	EUR	150 000	141 066,55	0,31
TOTAL SUEDE			1 150 661,89	2,59
SUISSE				
EUROF 0.15 10/10/34	EUR	250 000	190 784,59	0,43
TOTAL SUISSE			190 784,59	0,43
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			41 362 818,39	93,35
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			41 362 818,39	93,35
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	142	1 442 910,28	3,26
TOTAL FRANCE			1 442 910,28	3,26
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 442 910,28	3,26
TOTAL Organismes de placement collectif			1 442 910,28	3,26
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CAN 5YR BOND 0324	CAD	-60	-112 041,74	-0,25
EURO BTP 0324	EUR	-19	-44 080,00	-0,10
EURO BUND 0324	EUR	34	66 980,00	0,15
EURO-OAT 0324	EUR	-6	-12 420,00	-0,03
EURO SCHATZ 0324	EUR	48	14 160,00	0,03
FV CBOT UST 5 0324	USD	51	109 650,12	0,25
JAP GOVT 10 0324	JPY	-2	-3 339,04	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			18 909,34	0,04
TOTAL Engagements à terme fermes			18 909,34	0,04
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
FIX/0.0/FIX/2.1395	EUR	6 000 000	-35 792,40	-0,08
FIX/3.917/SOFRATE/0	USD	4 800 000	70 946,17	0,16
FIX/4.681/SONIO/0.0	GBP	6 700 000	82 311,99	0,19
OISEST/0.0/FIX/3.712	EUR	80 000 000	-25 976,00	-0,06
SOFRATE/0.0/FIX/3.5	USD	1 200 000	-61 303,35	-0,14
SONIO/0.0/FIX/3.89	GBP	1 500 000	-84 783,68	-0,19
TOTAL Swaps de taux			-54 597,27	-0,12
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-54 597,27	-0,12
TOTAL Instruments financier à terme			-35 687,93	-0,08
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	CAD	163 200	112 041,74	0,26
APPEL MARGE CACEIS	USD	-121 125,03	-109 650,14	-0,25
APPEL MARGE CACEIS	JPY	520 000	3 339,04	0,00
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-24 640	-24 640,00	-0,06
TOTAL Appel de marge			-18 909,36	-0,05
Créances			12 343 630,52	27,86
Dettes			-12 073 150,06	-27,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Comptes financiers			1 286 985,46	2,90
Actif net			44 308 597,30	100,00

Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part Q	EUR	300 000,0000	101,77
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part I	EUR	135 500,0000	101,67
Parts OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND Part R	EUR	1,0000	104,11



6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND
Identifiant d'entité juridique : 9695 000U69D2UCCLZG 32

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ Oui

☐ ☐ ☐ Non

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 84.46%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 11.83%

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

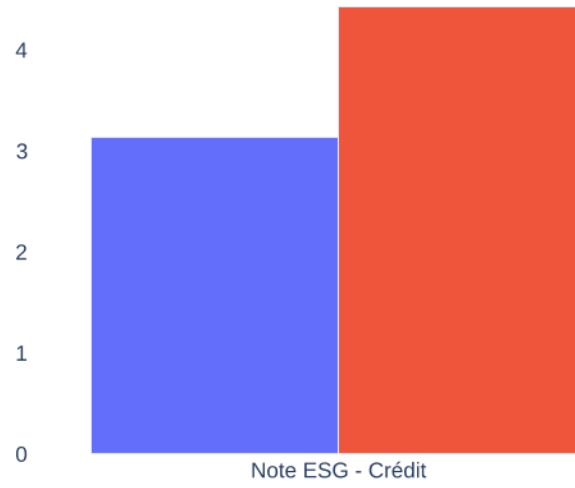
Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif du FCP a été d'accompagner la transition juste, c'est-à-dire avoir un impact positif sur la transition climatique tout en intégrant une dimension sociale. Cet accompagnement de la transition juste vers une économie bas carbone s'est voulu respectueuse de l'environnement et de la biodiversité et inclusive d'un point de vue social et des territoires.

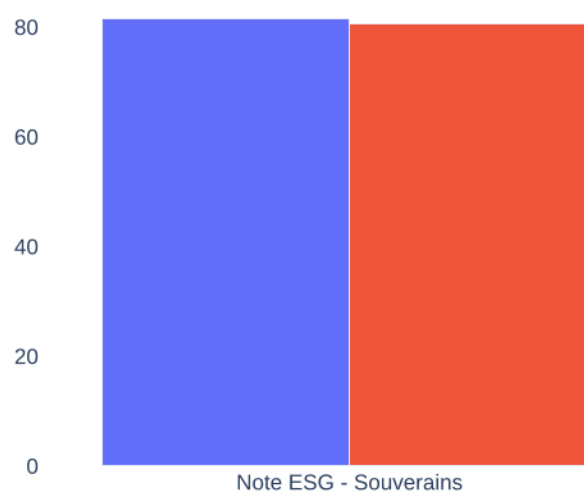
● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Point préalable : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

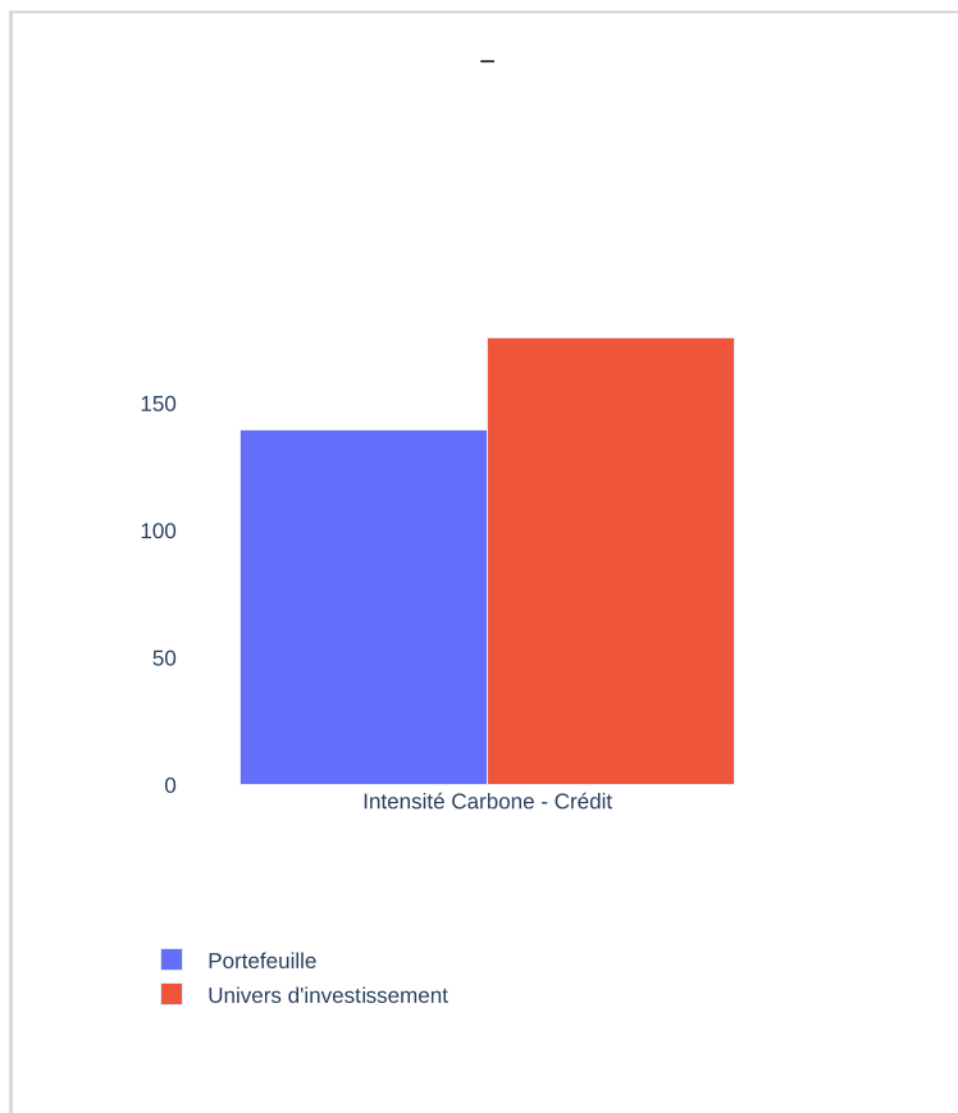
- **Note ESG moyenne (poche Crédit) :** 3.13 vs pour 4.43 l'univers d'investissement initial filtré
- **Note ESG moyenne (poche Souverains) :** 81.56 vs 81.38 pour l'univers d'investissement initial filtré
- **Intensité carbone moyenne (poche Crédit) :** 139.68 tCO₂/M€ vs 175.87 pour l'univers d'investissement initial
- **Intensité carbone moyenne (poche Souverains) :** 170.16 tCO₂/M€ vs 260.66 pour l'univers d'investissement initial
- **Nombre d'obligations durables dont le résultat est supérieur ou égal à 7** (1 étant la meilleure note et 10 la moins bonne) : 0
- **Pourcentage d'investissements durables :** 96.29%

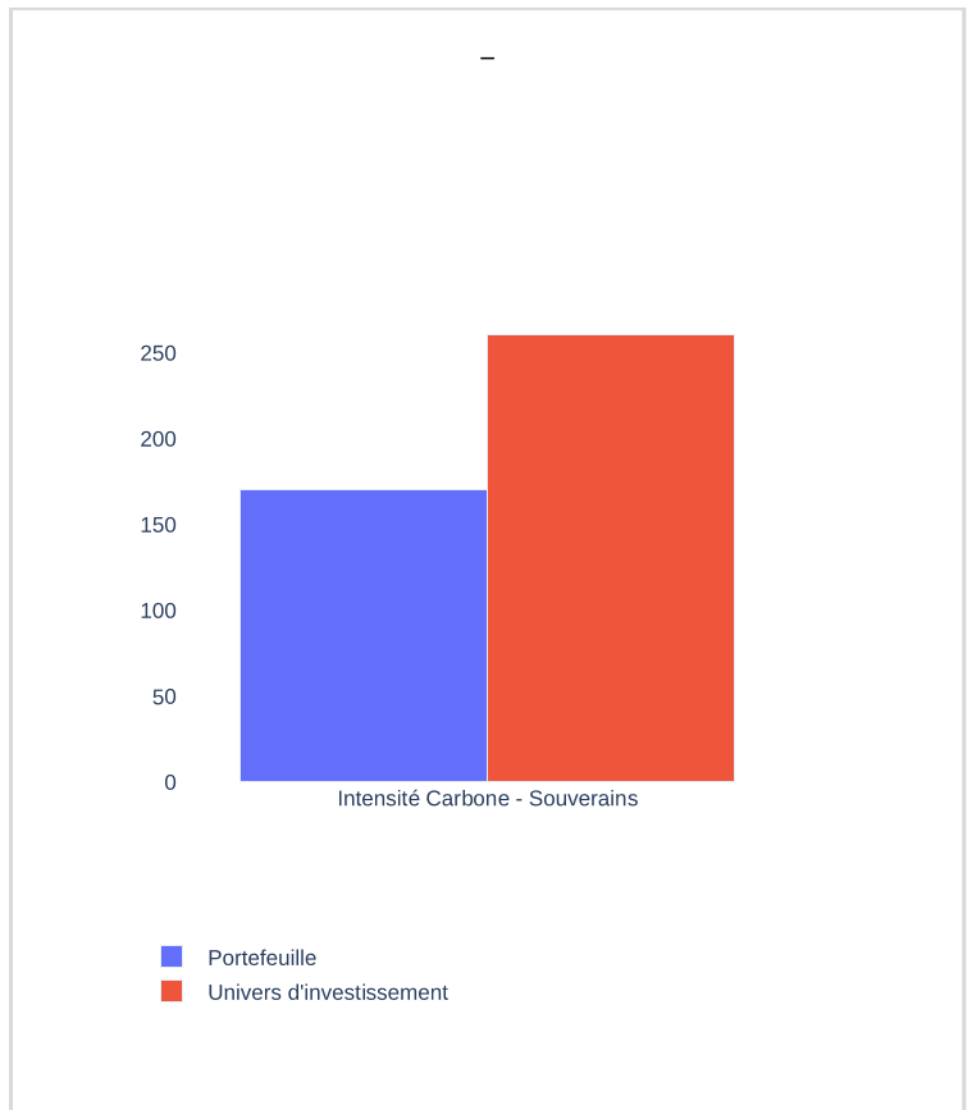


■ Portefeuille
■ Univers d'investissement



■ Portefeuille
■ Univers d'investissement





...et par rapport aux périodes précédentes ?

Par rapport aux périodes précédentes, on observe une évolution positive de la note ESG du portefeuille ainsi que de son univers d'investissement, tant pour la poche Souveraine que pour la poche Crédit.

L'intensité carbone moyenne de la poche Crédit a augmenté en 2024, ce qui pourrait indiquer une détérioration par rapport à 2023, bien qu'elle reste inférieure à celle de l'univers d'investissement initial en 2023. En revanche, l'intensité carbone moyenne de la poche Souverains a diminué, ce qui témoigne d'une amélioration significative par rapport à l'univers d'investissement initial.

De plus, le pourcentage d'investissements durables a considérablement augmenté, passant de 91,40 % en 2023 à 96,29 % en 2024, ce qui est un signe positif de l'engagement renforcé envers des pratiques d'investissement durables.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gestionnaire financier par délégation a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum AM (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte->

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

[des-pai](#))

De plus, le gérant a appliqué les politiques internes sectorielles et les politiques d'exclusion.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Ostrum AM a pris en compte les PAI à plusieurs niveaux tels que détaillés dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum AM <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai> et résumés ci-dessous :

1. La mesure quantitative des PAI

Chaque PAI (obligatoire et facultatif) est calculé à partir des données fournies par le fournisseur de données MSCI ESG Research au niveau de l'émetteur et agrégées au niveau du portefeuille.

2. Indicateurs ESG et de Droits Humains et notations ESG fournis par un fournisseur de données externe

Si les PAI correspondent à des indicateurs suivis par le portefeuille, ils sont pris en compte par Ostrum AM via l'intégration dans la méthodologie de notation ou la définition d'une contrainte d'investissement spécifique au fonds.

Par exemple, l'intensité carbone du fonds est contrôlée et doit être inférieure à l'intensité carbone de l'univers d'investissement filtré (ces calculs excluent les actifs non éligibles tels que définis par le label ISR français)

3. Politiques sectorielles et politiques d'exclusion

Les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum AM permettent d'exclure de l'univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères dont certains sont directement liés à certains PAI (par exemple, l'exclusion du charbon est liée aux émissions carbone).

4. Politique d'engagement et campagnes d'engagement

Par le biais de sa politique d'engagement et de ses campagnes d'engagement, le Gestionnaire financier par Délégation Ostrum AM tente d'influencer les entreprises afin de limiter l'impact négatif de ses décisions d'investissement sur les questions environnementales, sociales, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le délégataire de gestion financière a appliqué des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders. Elles concernent :

- Les armes controversées : Exclusion réglementaire : émetteurs impliqués dans l'emploi, le développement, la production, le marketing, la distribution, le stockage ou le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM)* en accord avec les traités signés avec le gouvernement Français, les fonds directement gérés par Ostrum Asset Management n'investissent pas dans des sociétés qui produisent, vendent ou stockent les mines anti-personnel et bombes à sous munitions.
- Les worst offenders : Exclusion des émetteurs ne respectant pas certains critères fondamentaux
- Les Etats blacklistés : Exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Pétrole et Gaz :

- 2022 : fin des nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10% de la production concerne ces activités
- Sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées
- Le tabac : Exclusion des fabricants et producteurs de tabac
- Le charbon : fin des investissements dans les entreprises selon les critères stricts



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022.

Au cours de la période de référence, le fonds a strictement respecté sa politique de prise en compte des PAIs. Aucun événement spécifique ayant donné lieu à un désinvestissement n'est à mentionner.

Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique "ESG".



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
NRW.BANK 0% 28-07-31	Banques à but déterminé	1.98	Allemagne
CAISSE AMORT DET 1.375% 20-01-31	Agence souveraine	1.91	France
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Services de conseil et de gestion en investissement	1.76	France
SPANISH GOV'T 1.000% 30-07-42*	Souverain	1.61	Espagne
REP OF AUSTRIA 2.900% 23-05-29*	Souverain	1.6	Autriche
UK TSY GILT 0.875% 31-07-33*	Souverain	1.56	Royaume-Uni
KFW 3.250% 24-03-31	Banques à but déterminé	1.47	Allemagne
EUROPEAN UNION 0.400% 04-02-37*	Souverain	1.37	Belgique
AVANGRID INC 3.800% 01-06-29*	Electricité - Intégrée	1.32	Etats-Unis
GENERALI 5.272% 12-09-33	Assurance Vie / Santé	1.31	Italie
CANADA-GOV'T 2.250% 01-12-29*	Souverain	1.3	Canada
NETHERLANDS GOVT 0.500% 15-01-40*	Souverain	1.26	Pays-Bas
EUROPEAN UNION 2.750% 04-02-33	Souverain	1.18	Belgique
BTPS 1.500% 30-04-45*	Souverain	1.17	Italie
EUROPEAN INVT BK 2.375% 24-05-27*	Banque supranationale	1.12	Luxembourg

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque.

*Green Bonds

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2024-31/12/2024



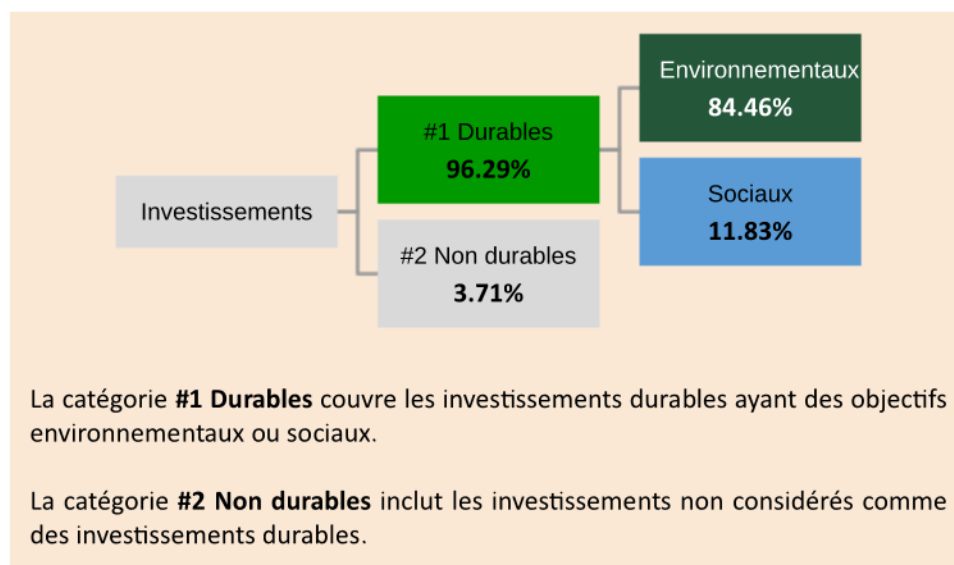
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements liés à la durabilité a été en moyenne de 96.29% au 31/12/2024.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Point préalable : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au cours de la période de référence, le fonds a principalement investi dans des Obligations D'Etats issues d'Agences supranationales et de Souverains de la Zone Euro, ainsi que dans des Obligations d'Entreprises de la Zone Euro.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Délégué de Gestion a jugé préférable de fixer le taux d'alignement à 0%. En effet, après avoir effectué les recherches nécessaires, le Délégué de Gestion a estimé ne pas pouvoir apprécier comme il se doit ce taux d'alignement du fait d'un manque de données disponibles suffisamment fiables et/ou exhaustives.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition

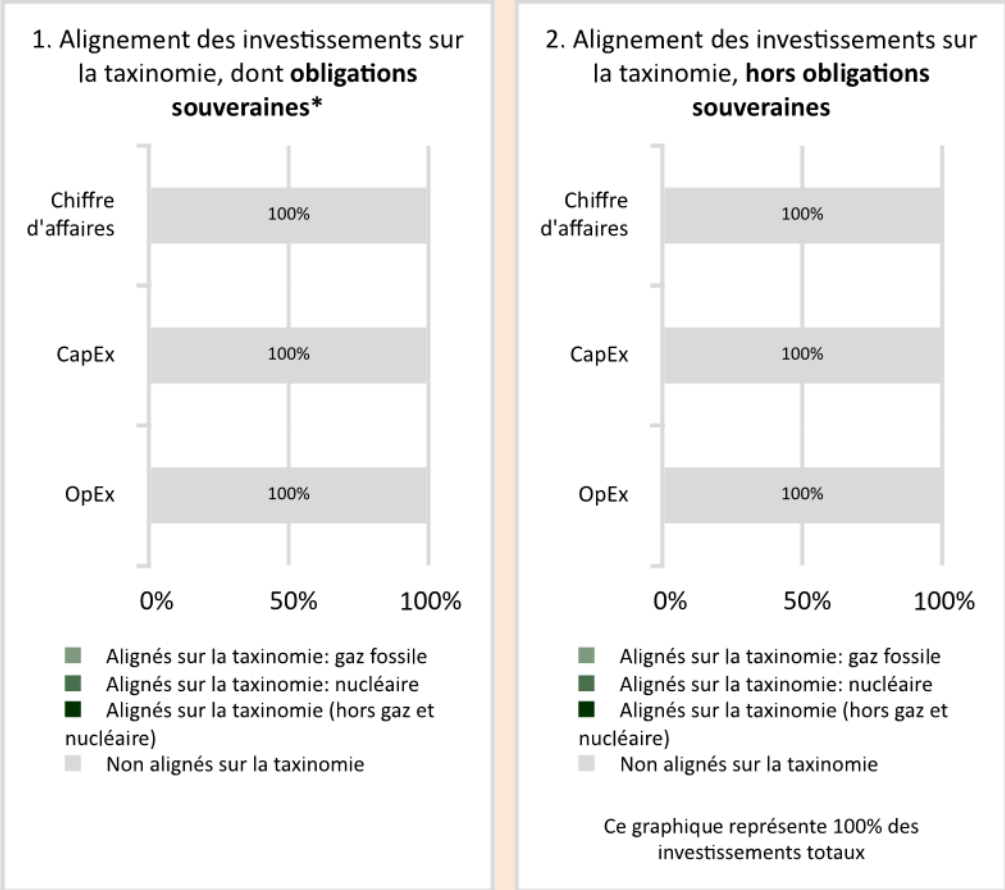
☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non Applicable - le fonds ne s'est pas engagé sur une part d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes.

vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était en moyenne de 96.29% au 31/12/2024.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements durables sur le plan social a été de 11.83%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants ont été inclus dans « #2 autres » : les liquidités, les OPC, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré à titre de couverture et/ou d'exposition, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du portefeuille.

L'utilisation des dérivés sera limitée aux dérivés de taux et de change en couverture et/ou en exposition.

Ils permettent d'implémenter des stratégies de courbe, de duration ou d'arbitrage entre différentes zones notamment afin de minimiser le risque de taux en cas d'évolution défavorable des marchés.

Ces dérivés taux et change n'ont pas d'objectif de développement durable. Ils ne concernent qu'un risque de taux ou de change et n'impactent en rien les critères de durabilité.

Les dérivés de crédit ne sont pas utilisés dans la gestion du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir »

Les garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été systématiquement appliquées



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le fonds a atteint ses objectifs environnementaux et sociaux via :

- L'obtention d'une meilleure note ESG moyenne que son univers d'investissement (poche Crédit & Souverains)
- L'obtention d'une plus faible intensité carbone que son univers d'investissement (poche Crédit & Souverains)
- La détention de plus de 90% d'investissements durables.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable.



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38